

# Audit de l'efficacité de la surveillance financière des gestionnaires d'infrastructure ferroviaire

## Office fédéral des transports

### L'essentiel en bref

---

Environ 5 milliards de francs sont investis chaque année en Suisse dans l'infrastructure ferroviaire. Dans tout le pays, 35 gestionnaires d'infrastructure (GI) exploitent et entretiennent un réseau de quelque 5300 kilomètres. La Confédération met environ 3,5 milliards de francs par an à la disposition des GI pour les coûts non couverts planifiés de l'exploitation et de la maintenance de l'infrastructure ferroviaire par le biais de conventions sur les prestations (CP). Les projets d'aménagement coûtent environ 1,5 milliard de francs par an et sont commandés par la Confédération aux GI dans le cadre de conventions de mise en œuvre (CMO). Dans les deux cas, le financement est assuré par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné si la surveillance financière exercée sur les gestionnaires d'infrastructure ferroviaire est efficace et tire autant que possible parti du numérique. Malgré des différences fondamentales entre les deux secteurs d'activité CP et CMO, les instruments de surveillance et de pilotage mis en place et mis en œuvre sont globalement adéquats. Le cadre défini dans les concepts de surveillance et de pilotage est approprié et devrait être développé pour répondre à la nécessité d'une amélioration continue.

#### **Les instruments de surveillance et de pilotage sont adéquats – l'évaluation de l'impact doit être améliorée**

L'Office fédéral des transports (OFT) exerce la surveillance sur les GI et les deux instruments de commande. La section Réseau ferré assure le pilotage et la surveillance des CP, la section Grands projets les programmes d'aménagement et les différents projets d'aménagement.

Tant les CP que les projets d'aménagement avec une CMO sont pilotés en fonction des risques, avec plus de 6500 projets en cours pour les CP et quelques centaines pour la section Grands projets.

Il est cependant nécessaire de développer les outils numériques et d'améliorer l'évaluation de l'impact de la surveillance et du pilotage. La surveillance et le pilotage s'appuient davantage sur le numérique pour les CP que pour les projets d'aménagement. Les deux sections ont prévu des développements qui doivent impérativement être mis en œuvre.

Les deux sections ont fixé leurs objectifs en les adaptant le cas échéant à la stratégie de l'OFT. Les sections ne prévoient toutefois pas de mesure systématique de l'impact de leurs propres activités au niveau conceptuel. Le CDF relève un potentiel d'amélioration dans ce domaine en termes de développement continu de la surveillance et du pilotage. Il a formulé une recommandation en ce sens pour chacune des sections.

**La section Réseau ferré doit s'impliquer davantage dans la définition des objectifs et le pilotage des conventions sur les prestations**

L'impact des moyens alloués par le biais des CP se mesure à l'état du réseau. Pour piloter les CP, des indicateurs avec des valeurs cibles sont définis et convenus avec les GI. Les GI établissent un rapport annuel sur l'état de leur réseau. À l'heure actuelle, les valeurs cibles des CP sont principalement fixées par les GI. La section Réseau ferré doit s'impliquer davantage dans le processus des valeurs cibles et se concentrer sur la réalisation des objectifs dans le cadre du pilotage. Le CDF a formulé une recommandation à ce sujet.

**La section Grands projets doit affiner ses analyses des risques**

La section Grands projets a développé ses analyses de risques de manière structurée. Il est encore possible d'optimiser l'efficacité de la mise en œuvre et du maintien de ces instruments. Le CDF a émis une recommandation à ce sujet.

**Texte original en allemand**